

<p style="text-align: center;">Rapport de la sous-commission du budget 2006 Dicastère de Monsieur Pierre Hainard</p>
--

Composition de la sous-commission

Séance du mardi 18 octobre 2005

Monsieur Pierre-Alain Borel (PS)
Monsieur Pierre-André Monard (Lib/PPN)
Monsieur Pierre Willen (Les Verts)

Séance du jeudi 20 octobre 2005

Monsieur Pierre-André Monard (Lib/PPN)
Monsieur Pierre Willen (Les Verts)

Les personnes rencontrées :

- Monsieur Pierre Hainard, Conseiller communal
- Monsieur Fernando Soria, responsable administratif aux TP
- Monsieur Joseph Mucaria, chef de voirie
- Monsieur Bernard Wille, chef jardinier
- Monsieur Jacques Vidal, responsable de la STEP
- Madame Betty Pedretti, administratrice du centre funéraire
- Monsieur Laurent Frascotti, chef de service du SIC
- Monsieur Jean-Michel Ischer, gérant communal
- Monsieur Jean-Claude Turtschy, ingénieur communal
- Monsieur Rémy Schläppy, intendant des bâtiments
- Madame Josette Frésard, directrice des finances aux SIM

Le budget présenté ne comprend pas le troisième train de mesures.

Les charges du budget s'élèvent à Fr. 49'068'980.- pour des recettes de Fr. 27'859'830.-, ces montants restent très proches des montants du budget 2005.

Dans la mesure du possible, il n'y a pas de facturation entre services, il s'agit d'éviter les coûts de TVA.

Quelques modifications du plan comptable ne permettent pas toujours de justes comparaisons, pour toutes les interrogations liées aux modifications comptables nous avons chaque fois reçu des explications cohérentes.

Pour faire face aux difficultés financières, le dicastère développe de grandes collaborations entre les services et explore toutes les synergies possibles.

Le dicastère souhaite faire un effort supplémentaire pour offrir plus de places d'apprentissage.

Nous remercions les responsables du dicastère des Infrastructures et Energies pour leur engagement dans leur travail et la clarté des explications.

Etude du budget par service

Service informatique

- Dans le but de baisser les coûts de l'informatique, il y a volonté de centraliser les décisions et de donner ainsi un pouvoir décisionnel accru au chef de service.
- La forte diminution des recettes provient de l'abandon des imputations internes.
- Toutes les factures de téléphonie (Swisscom) sont regroupées sur les comptes du service informatique. Les contrats de téléphonie sont négociés par la CSJ, toutes les administrations peuvent bénéficier de ces contrats qui offrent des tarifs particulièrement attractifs.
- Les grands projets du *secteur développement* arrivent au bout et la réorganisation du secteur a permis et permettra la suppression de quelques postes.

Gérance communale

- Les immeubles communaux (bâtiments locatifs) dégagent un revenu de Fr. 2'430'180.-, la gérance communale fonctionne comme une gérance privée.
- Il y a très peu d'appartements libres à louer et le taux de rentabilité se situe entre 5 et 7%. Les pertes sur loyers proviennent principalement de personnes en difficultés sociales.
- Les commissaires émettent certaines craintes liées à la mise en location de la grande halle de l'usine électrique. SIM S.A. loue la halle à la gérance communale qui, pour relouer doit assumer de lourdes charges de sécurité et de chauffage. Il faut veiller à ne pas trop investir dans la grande halle de l'usine électrique.
- Le service s'engage à limiter les subventions (location gratuite).
- Le dernier **Bâtiment industriel** devrait être vendu au début de 2006 et de cette manière le poste 230 devrait disparaître.
- Les commissaires souhaitent plus de transparence dans la gestion des produits de la vigne.

Travaux publics

L'ingénieur communal estime qu'il n'est plus possible de poursuivre la politique d'économie, le service fonctionne avec le minimum. Le ratio entre *missions* et *personnel* est trop défavorable.

- Le **Service des bâtiments** rationalise au plus juste ses travaux de conciergerie. Certains bâtiments sont beaucoup plus difficiles à entretenir que d'autres. Raison pour laquelle il est impératif d'intégrer systématiquement un membre du service des bâtiments dans les commissions de construction ou de rénovation.
- Les incivilités et le vandalisme nécessitent une réflexion sur la fermeture progressive des WC publics. Ces mêmes incivilités envers les ascenseurs de la gare coûtent très cher à la collectivité.
- Malgré une fusion avec le **Service forestier** de la Ville du Locle, les forêts sont toujours déficitaires, mais moins que s'il n'avait pas fusionné. La diminution des subventions fédérales et cantonales n'améliore pas la situation du compte forestier.
- L'introduction de la DECF (nouveau système de rémunération) provoque indirectement une diminution de 2,5 postes au service de la **Voirie**.
- Les travaux publics assument un rôle social qui n'est pas toujours facile avec le personnel effectuant des travaux d'intérêts généraux ou en phase de réinsertion sociale. Néanmoins, le rôle social correspond à l'occupation d'environ 20 personnes sur l'année.
- Les responsables du service cherchent à maintenir un juste équilibre entre l'entretien et le maintien du patrimoine de la ville. Il y aura une diminution du nettoyage. L'entretien hivernal reste une priorité.
- La maîtrise du poste **Enlèvement de la neige** est très difficile. L'introduction de la saumure permet une économie de 20% sur le sel et la technique des andins a permis un gain important.
- La communalisation des chasse-neige a permis de réaliser une économie de Fr. 275'000.-
- Le mandat d'étudier un système de déneigement des Montagnes neuchâteloises entre Le Locle, l'Etat de Neuchâtel et la Ville de La Chaux-de-Fonds est donné aux responsables du service.
- Il est réalisé un gros effort de rationalisation au **Service des ateliers**, différentes synergies et regroupements permettent d'économiser deux postes sur la ville.
- Doit-on faire payer **l'Enlèvement des déchets non valorisables** (cassons)? Après étude, les responsables du service souhaitent éviter le dépôt des déchets encombrants dans la nature et pour cette raison maintenir la gratuité du service. L'offre sur appel est mieux adaptée et permet une organisation plus souple.
- Lors de **l'Enlèvement des déchets valorisables** il y a beaucoup trop de papier dans les poubelles. Dès 2006, il sera organisé des ramassages de papier mensuels en collaboration avec les sociétés

locales qui ont manifesté leur intérêt. Les sociétés locales donnent les bras et les Travaux publics les camions.

- La **Station d'épuration** étudie la possibilité de traiter les boues de trois stations d'épuration du Val de Morneau.
- La prise en exploitation des terrains verts de la Gérance des immeubles provoque une augmentation importante de travail pour le **Service des Espaces verts**. L'augmentation des mandats pour un nombre d'employés réduit au minimum va diminuer le nombre d'interventions. La ville doit raisonnablement rester fleurie.
- Les exigences de déneigement des collèges sont très importantes et avec l'augmentation des tâches, il ne sera plus possible de tout effectuer.
- Dès 2006, le personnel du **Cimetière** entretiendra le cimetière des Eplatures, tâche actuellement confiée à un privé. Une collaboration accrue avec la Voirie permet de supprimer un poste de vacataire dans ce service.
- Le service de **Géomatique** fonctionne depuis 10 mois, il donne satisfaction aux principaux utilisateurs (Police, Travaux publics et Ecoles).
- Une somme de Fr. 5'000.- est prévue pour la formation du personnel des autres services utilisateurs.
- La suppression d'un poste au **Service communal de l'énergie** améliore notablement les charges du service.
- Le poste **Politique énergétique** est fragmenté de la manière suivante :

Subvention pour l'achat d'un véhicule à gaz (Fr. 3'000.-)

Sensibilisation pour l'utilisation rationnelle de l'énergie (Fr. 12'000.-)

EcoDrive (Fr. 12'000.-)

- Les revenus de **l'Administration générale** diminuent parce que SIM a remboursé une grande partie de sa dette, d'où une baisse des intérêts versés.
- Un commissaire s'étonne du faible dividende (5%) versé par SIM ; le taux de 6% est la limite légale. Selon les comptes de SIM, l'entité assumera certainement une grande partie de l'éclairage public.
- La balance à Fr. 0.- est une contrainte pour le service **Eaux**. L'administration du dicastère n'a pas encore reçu le budget de SIM S.A., raison pour laquelle il n'y a pas de détails.

Le rapporteur
Pierre Willen